

Culte du 17 septembre 2023 à Oron

CP Sabine Martinet, *Lecture* Francisca Budry, *Sacristie* Anne-Lise Pasche, *Musique* Elisabeth Pasche

Lecture

Romains 14,6-10

Matthieu 18,21-35

Message :

Moins de moi et plus de toi !

« Moins de moi et plus de toi », tel pourrait être la synthèse des deux textes bibliques, de la tradition du Jeûne et, à quelque part, du message du Conseil d'État vaudois.

Celui-ci est articulé autour de trois élans :

- En temps de crise, « les églises et les communautés religieuses, unies dans leurs messages de respect et d'amour pour le prochain », sont appelées à répondre à la quête de sens lorsque « nos repères vacillent ». Elles sont appelées à le faire non seulement « dans les lieux de cultes », mais également « dans les hôpitaux, les établissements pénitentiaires, les écoles et les maisons de retraite » ! *Bel élan !!*
- « Le Jeûne fédéral nous invite à assumer nos responsabilités envers les générations futures » et « nous rappelle l'importance d'une gestion responsable des ressources ».
- « En valorisant l'unité dans la diversité et l'agir ensemble, le Jeûne nous rappelle que les valeurs fondamentales des communautés religieuses peuvent éclairer les choix collectifs et les décisions politiques qui façonnent notre société. »

Ces trois élans signent un décentrement, au niveau sociétal. « Moins de moi et plus de toi » est en effet l'apprentissage social que le petit humain acquiert au fil de sa croissance ; c'est aussi la base des valeurs de respect et d'amour du prochain véhiculées dans les communautés religieuses présentes en Suisse ; c'est encore une préoccupation et une certaine retenue en faveur des générations à venir ; c'est enfin ce qui permet une unité dans la diversité et un agir ensemble.

« Moins de moi et plus de toi » résume aussi la longue tradition du Jeûne dans notre pays. Et on peut y ajouter un T majuscule puisque, depuis le Moyen Âge, les communautés suisses jeûnaient pour demander la protection divine contre les guerres, les maladies, les fléaux et pour remercier Dieu pour tous ses bienfaits. En 1639 un jeûne annuel est mis en place à la suite de la guerre de Trente Ans. Et en 1831, le jeûne fédéral est décrété « jour d'action de grâces, de pénitence et de prière pour toute la Confédération suisse » (<https://www.ieu-ne-federal.ch/wp-content/uploads/2023/07/comment-le-JF-a-ete-instaure.pdf>).

Venons-en aux textes bibliques :

L'épître aux Romains nous rappelle que, dans la communauté chrétienne, quelles que soient les convictions qui nous animent, il s'agit toujours de convictions personnelles, certes mûries dans la prière, mais pétries aussi de notre humanité. Telle fait des différences entre les jours, telle autre non ; tel mange de tout, tel autre non. Chacune et chacun agit selon sa conscience, sa foi et à sa compréhension des Écritures. C'était le cas à l'époque où chrétiens issus du judaïsme et du paganisme se confrontaient à ces questions ; c'est le cas aujourd'hui encore où nous avons des parcours différents. Fervent militant de l'unité dans la diversité, Paul encourage à lever les yeux plus hauts : « personne parmi nous ne vit par soi-même, et personne ne meurt pour soi-même. Si nous vivons, nous vivons pour le Seigneur, si nous mourons, nous mourons pour le Seigneur. » Là aussi le mot d'ordre est de faire diminuer nos *ego* au profit de notre appartenance au Seigneur. Peu importe les

spécificités de nos convictions et de notre appel, ce qui prime c'est que Christ règne sur toutes les dimensions tant de ma vie que de la communauté des croyants. « Moins de moi et plus de Toi, ô Christ ».

L'Évangile du jour, dans la continuité de celui de dimanche dernier, aborde les difficultés relationnelles dans cette même communauté des frères et sœurs en Christ. Après la nécessité de dire le tort subi et la procédure pour le faire en toute sagesse, il est question là du pardon. La pratique du pardon exige également une bonne capacité de renoncement à soi et à sa propre justice au bénéfice de la dynamique du pardon à laquelle Jésus initie ses disciples. Car il s'agit bien d'un bouleversement dans les rapports humains. En affirmant qu'il faut pardonner jusqu'à 70 fois 7 fois, Jésus reprend à nouveaux frais les histoires de représailles contenues dans les premiers chapitres de la Genèse : rappelez-vous, si quelqu'un tuait Caïn, il aurait fallu 7 meurtres pour qu'il soit vengé (Ge 4,15) ; ou pire encore, cinq générations plus tard, Lémek s'écriait « Pour venger Caïn, il faut tuer 7 personnes ; pour me venger, il faudra en tuer 77 » (Ge 4,24). Au fil de l'histoire, Dieu n'a eu de cesse de libérer l'humanité de la spirale de la vengeance. Face à cette spirale sans fin et infernale, Jésus oppose le caractère infini du pardon, le pardon sans limites.

Si je ne peux pas pardonner à celui qui m'a fait du tort, il n'est plus frère, mais ennemi. Une église qui ne peut pardonner à l'un des siens est une église à la fraternité malade. Le chemin de guérison peut être parfois long et sinueux. Écoutons le témoignage d'un homme qui s'est engagé sur ce chemin :

Jonathan Sacks a été le grand rabbin de Londres. Dans un livre sur les défis posés aux religions, il médite sur la nécessité du pardon. « Je suis juif. En tant que juif, je porte en moi les larmes et les souffrances de mes grands-parents et de leurs parents au fil des générations. L'histoire de mon peuple est le récit de siècles d'exil et d'expulsions, de persécutions et de pogroms, débutant avec la Première Croisade et culminant avec le meurtre des deux tiers des juifs d'Europe, dont plus d'un million d'enfants. Des siècles durant, les juifs ont su qu'eux ou bien leurs enfants risquaient d'être assassinés simplement parce qu'ils étaient juifs. Ces larmes sont incrustées dans l'étoffe même de la mémoire juive, c'est-à-dire de l'identité juive. Pourquoi devrais-je renoncer à cette douleur gravée au plus profond de mon âme ? Je le dois pourtant. Pour l'amour de mes enfants et des enfants de mes enfants qui ne sont pas encore nés. Je ne saurais bâtir leur avenir sur les haines du passé, ni leur enseigner qu'ils aimeront Dieu davantage en aimant moins les gens. Quand j'implore le pardon de Dieu, j'entends dans ma requête elle-même, qu'Il exige de moi que je pardonne aux autres. Et je pardonne parce que j'ai un devoir à l'égard de mes enfants aussi bien qu'envers mes ancêtres. Certes, les premiers déterminent les seconds. Je dois à mes ancêtres qui sont morts pour leur foi de bâtir un monde où personne ne mourra plus pour sa religion. J'honore le passé non en le répétant, mais en en tirant les leçons, en refusant d'ajouter la douleur à la douleur, le malheur au malheur. C'est pourquoi il nous faut répondre à la haine par l'amour, à la violence par la paix, au ressentiment par la générosité et au conflit par la réconciliation » (*in A. Nouis, Le Nouveau Testament, commentaire intégral verset par verset, vol. 1 ; Olivetan, Lyon ; 2018 ; p. 148*).

Amen

Véronique Monnard